

Barème d'honoraires

En vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022

TRANSACTION		
Vente de biens immobiliers	Honoraires HT ⁽¹⁾⁽²⁾	Honoraires TTC ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾
Jusqu'à 30 000€	2 917 €	3 500 €
De 30 001€ à 50 000€	4 167 €	5 000 €
De 50 001€ à 65 000€	8,33 % (avec minimum de 4 583€ HT)	10 % (avec minimum de 5 500€ TTC)
De 65 001€ à 85 000€	7,92 % (avec minimum de 5 417€ HT)	9,5 % (avec minimum de 6 500€ TTC)
De 85 001€ à 100 000€	7,50 % (avec minimum de 6 667€ HT)	9 % (avec minimum de 8 000€ TTC)
De 100 001€ à 130 000€	7,08 %	8,5 %
De 130 000€ à 169 999€	6,67 %	8 %
De 170 001€ à 200 000€	6,25 %	7,5 %
De 200 001€ à 250 001€	5,42 %	6,5 %
De 250 001€ à 300 000€	5 %	6 %
De 300 001€ à 350 000€	4,58 %	5,5 %
Plus de 350 000€	4,17 %	5 %
Terrains	8,33 % (avec minimum de 2 917€ HT)	10 % (avec minimum de 3 500€ TTC)
Fonds de commerce	8,33 % (avec minimum de 4 583€ HT)	10% (avec minimum de 5 500€ TTC)
Viager	+3,33% aux barèmes ci-dessus	+4% aux barèmes ci-dessus
AVIS DE VALEUR		
Oral : Offert Avec rapport écrit : 150€ TTC (OFFERT dans le cadre d'un mandat de vente)		
EXPERTISE IMMOBILIERE		
Réalisée par un EXPERT IMMOBILIER agréé par le Centre National de l'Expertise (C.N.E). Forfait de 400€ TTC jusqu'à 200m2 habitables, et sur devis au-delà.		

⁽¹⁾Taux en vigueur de TVA de 20%. ⁽²⁾Calculer sur le prix de vente. ⁽³⁾ En cas de délégation de mandat, seul le barème de l'agence titulaire du mandat est applicable.

Barème d'honoraires
En vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022

LOCATION		
LOCAUX D'HABITATION (6 juillet 1989)	Honoraires TTC ⁽¹⁾	A LA CHARGE DU
Entremise / négociation	80€ TTC	Bailleur
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	5% TTC du loyer annuel Hors Charges 5% TTC du loyer annuel Hors Charges	Bailleur Locataire
État des lieux location vide	3% TTC du loyer annuel Hors Charges 3% TTC du loyer annuel Hors Charges	Bailleur Locataire
État des lieux location meublée	5% TTC du loyer annuel Hors Charges 5% TTC du loyer annuel Hors Charges	Bailleur Locataire
Avenant au bail de location	3% TTC du loyer annuel Hors Charges	Demandeur
LOCAUX COMMERCIAUX/PROFESSIONNELS	Honoraires TTC*	A LA CHARGE DU
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	25% TTC du loyer annuel Hors Charges et Hors Taxe (avec minimum de 1500€ TTC)	Partagé entre le bailleur et le preneur (sauf dérogation expresse dans le mandat)
Avenant au bail de location	5% TTC du loyer annuel Hors Charges	Demandeur
Avec DROIT D'ENTRÉE	+5% TTC aux barèmes ci-dessus (avec minimum de 1500€ TTC)	Preneur
LOCATIONS SAISONNIÈRES	Honoraires TTC*	A LA CHARGE DU
Entremise / négociation	50€ TTC	Bailleur
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	10% TTC du loyer BRUT	Preneur
État des lieux location	5% TTC du loyer BRUT	Preneur

⁽¹⁾Taux en vigueur de TVA de 20%. Les honoraires à la charge du locataire sont plafonnées au montant payé par le bailleur et au plafond par m² habitables déterminé par la zone de situation du logement établi par la loi ALUR du 20 mars 2014.

Barème d'honoraires
En vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022

GESTION LOCATIVE		
LOCAUX D'HABITATION (6 juillet 1989)	Honoraires HT ⁽¹⁾	Honoraires TTC ⁽¹⁾
Gestion courante simple (reddition trimestrielle)	6,66% des sommes encaissées	8,00% des sommes encaissées
OPTIONS		
<ul style="list-style-type: none"> Option GLI et détériorations immobilières Option reddition mensuelle 	+2,08% des sommes quittancées +0,42% des sommes encaissées	+2,5% des sommes quittancées +0,5% des sommes encaissées
Gestion et suivi des travaux approuvés par le mandant		
<ul style="list-style-type: none"> Jusqu'à 150€ De 151€ à 500€ De 501 à 1 000€ Au-delà de 1 000€ 	OFFERT 25 € 50 € 2% du montant TTC des travaux	OFFERT 30 € 60 € 2,4% du montant TTC des travaux
État des lieux de sortie location NU État des lieux de sortie location MEUBLÉE	3% TTC du loyer annuel Hors Charges 5% TTC du loyer annuel Hors Charges	Bailleur
État préparatoire à la déclaration des revenus fonciers	125 €	150 €
Constitution de dossier contentieux ou de sinistre	125 €	150 €
Gestion des contrats d'assurances	50 €	60 €